



REMONSTRANCE

FAICTE A LA REYNE

MERE,

SVR LES AFFAIRES

de ce temps.

M. DC. XXII.

novie de medicis

Case 326 THE NEVERNARY 16221Emc



REMONSTRANCE FAICTE A LA REYNE MERE DV ROY, Sur les affaires de ce temps.

ADAME,

Puis qu'vn des plus grads contentements que les peuples pouuoient es-

perer estoit de reuoir vostre majeste à la Cour, pour ne perdre iamais de veuë ce qu'elle cherit si vniquement: Ie ne doute point que la ioye de ces mesmes peuples ne redouble, lors qu'ils vous verront embrasser tous les interests de l'estat, asin qu'il ne soit pas moins slorissat à l'aduenir qu'ila tousiours esté tant que vous l'auez regy. Le fruict qu'on ose se promettre de vos trauaux sera tant plus grand, que vous

estes Mere d'un fils si benin & si affable. qu'il aura toussours l'oreille ouverte aux bons aduis que vostre Majesté luy sçaura donner pour le bien de ses affaires. Carh celle grande prudence qu'on voit reluire en toutes vos actions n'agissoit au bien commun de la France, ce seroit comme vn talent enseuely, qui vous faisant defaillir au public, vous rendroit encores moins vuile à vous-mesmes. L'action estant donc ceste partie qui faict vrayement recognoistre ce qu'il y a de plus releué en vne ame genereuse, hous auons à esperer que vous contribuërez au salut du Royaume tout ce qu'il y a deforce, de sens & d'experience en vostre esprit. Ainsi toutes les Meres de nos Roys ont fortifié & assisté l'Estat de leurs sages & fideles conseils. Ainsi yn sainct Louis fut heureusement secondé de la Reyne Blanche sa Mère. Et sans emprunter d'autres exemples que ceux denostre siecle, vostre Majeste n'ignore

pas quel a esté le fauorable secours que ceste Heroïque Princesse Catherine de Medicis a toussours apporté aux affaires des Roys ses Enfants. C'est pourquoy (MADAME) l'imitation de sa tres sage conduite vous sera d'autant plus aggreable, que vous estes sortie de melmetyge, & que voltre maiesté estant donnée en benediction à la France, comme elle fut, il semble encores que le temps vous appreste de semblables occasions aux siennes, pour faire tousiours plus paroistre vostre vertu. Or le principal suiet auquel ceste grade reyne exerçoit la vigeur & dexterité de son iuge ment, estoit d'apporter de l'eau à tous les embrazements qui survenoient en c Royaumes Car elle estimoit que le plu glorieux office qu'elle luy pouuoit ren dre, estoit de luy procurer la paix. Vou voyez, MADAMF, que ceste mesme lic vous est auiourd'huy ouuerte, pour vou y faire acquerir tant de reputation, que

posterité en celebrera eternellement la memoire. Cesera aussi preseruer l'Estat de beaucoup de maux, si on esteinet le feu qui le va deuorant en vne guerre fi calamiteuse, qu'on n'y peut eriger pour trophées que des cercueils & des tombeaux. Non que ce ne fust estre Aduocat d'vne mauuxise cause, si on auoit à excuser l'endurcissement du cœur de ceux qui ont attiré sur eux l'indignatio du Roy: Mais tout ainsi qu'en vne famille où il y a plufieurs enfas, les vns prouoquet quelquesfois le Peré contre eux, sans qu'il se dépouille toutes fois de son affection paternelle lors qu'ils recognoissent leur faute, & luy en demandent pardon: De mesme si en ceste multitude de subjects il y en a quelques vns qui ayent offensé le Pere commun de la Patrie, il est croyable qu'il es sçaura receuoir à mercy quand ils renreront en eux-mesmes, & que par vne deuë submission ils recourront à saiclemence comme à vn Autel de refuge.

C'est à quoy l'intercession de vostte Majesté est grandement à desirer, afin qu'estat interposée entre le Prince & ses peuples, elle adoucisse le courroux de l'vn, & induise les autres à se ranger en deuoir. A cest effectie ne doute point que les Grands de la Religion pretenduë reformée, qui ont vescu innocemmet sous les Loix de la Monarchie, ne contribuent tout ce qu'ils pourront pour y r'appeller ceux qu'vn mauuais conseil en a débauchez. Ce fut la Clemence incomparable dugrand HENRY vostre cher Espoux, qui estoussala discorde qui s'estoit glissée dans son Royaume. Et quant aux coditions de la paix que vostre Majesté leur peut procurer, le Roy les estimera tousiours honorables, si elles ont pour but le soulagement de son peuple. Ce chef d'œuure est d'autat plus digne des mains de vostre majesté, qu'auec l'applaudissement vniuersel de la France, elle aura encores ce contentement particulier, de ne

voir pas ce qu'elle a de plus precieux au mondeestre exposé à l'aduenir aux per rils & hazards d'vne miserable guerre. Car nous admirons come chose du tout mitaculeule, que ces Personnes sacrées se soient si heureusement conseruées dans l'infection d'une armée, où l'on a veu mourir en six mois plus de gens de qualité, qu'il ne s'en perdit en dix années que durerent les monuments de la Ligue. Considerez melme, MADAME, qu'il n'y a personne qui voulut persuader ceste entreprise, à qui les funestes accidents qu'elle peut trainer apres soy, ne soient plus si sensibles qu'à vostre majesté, la quelle aufsin'a rien tant à apprehender que la perte de ces chers gages, sur lesquels (apres Dieu) repose le salut du publicque, & vostre propre conservation. C'est là le plus fortargument qui doine exciter voltre majesté à faire tout son possible pour porter les choses à vn accomodemet, où l'authorité Royale soit neantmoins maintenue.

nuë. Le gracieux traictement que tous ceux de ceste Religion ont receu de vostre Maiesté tant qu'elle a tenu le gouvernail, & qu'ils se sont contenus dans les limites, luy donne vne telle creance parmy eux, que ie ne doute point qu'ils n'accomplissent tout ce qu'elle leur ordonnera pour la satisfaction du Roy. Ielaisse à part les desolations qui iront depeuplant la France, si l'on ne va au deuant du mal quila menace; & où le danger est tel, qu'à peine l'innocent se peut garantir de la crainte du coulpable. Car les peuples dans la chaleur & animosité d'vne guerre civille, le portent facilement d'euxmesmes, à se vangersur leurs Concitoyens du malqu'ils croyent auoirreceu au loin. Cela s'est desia veu vne fois sur la nouvelle de la mort d'vn Prince, où le vacarme fut tel, que peu s'en falut qu'il ne causast yn grand carnage. Aussilne faut qu'vne estincelle séblable à celle là, pour allumer des seditions dans les villes, où les plus forts de party & d'autre seroient pour se ietter sur les foibles qui lont comme exposez à leur mercy. Dauantage, encores quele Roy en ceste iuste querelle ait les bras tres puissants pour se faire obeyr, les courages neantmoins s'irritent tellement dans les armes, qu'ayant à débel. let des desesperez, qui croyent n'auoir seurcté qu'é la resistence, il arriue quelquesfois que la victoire s'acquiert au pris de tant de sang, qu'elle est mesme ruineuseau vainqueur. Ioinet que les rebellions ont tousiours esté si fatales aux grads Empires, qu'il y a de certains tempsausquels il vaut mieux les dissimuler, ou les temperer doucement come de grandes inflammations, que de les r'engreger par des remedes violéts. C'est prudence à vn Prince de ne ten-

ter iamais iusques où son pouvoir se peut estendre. Ce fut ainsi que vostre Maiesté sçeut dissiper accortemet l'Assemblée illicite de Nismes, qui meditoit des lors l'establissement d'vn conseil permanent. Il est aussi bien plus seura vn grand Roy de regner par les Loix, & de voir ses subiccts à ses pieds en qualité de suppliants, que non pas les armes aux mains, veu que la guerre les faict venir dans vn libertinage, qui en sin les porte & enhardit à entreprédre contre l'authorité Souueraine. On a mesmement remarqué que l'heresie a tousiours faict plus de progrez dans le trouble que dans la paix, en laquelle la vie exemplaire des bons l'asteurs attire les ames à salur, & leur apprend auec la Religion ce qu'elles doiuent d'obeyssancea leur Roy. L'Eglise n'a pour armes que les vœus & les prieres. Helas combien voit on de pauures Carholi-

ques chassez de leurs maisons, dépouillez de leurs bies, & qui auant ces mouuements auoient vn libre exercice de leur Religion dans tout le Languedoc, & mesmes dans la Rochelle? Combien de prophanations, combien d'Eglises ruynées, & d'Autels demolis depuis ces confusions? O cour de roche, à qui cela ne faict pitié: Ces considerations là, MADAME, sont telles, que iene doute point qu'elles ne vous touchent, & ne vous facent ouurir la bouche pour conjurer le Roy de preferer sa Cleméce à la rigueur de sa Iustice, & luy representer qu'il luy sera beaucoup plus glorieux de vaincreses peuples rebelles par la douceur que par la seucrité, imitat en cela la Iustice Diuine, qui vse plus de misericordeque de chastiment Ainsi ce ieune Monarque entreprenat vne chose de si grande importance par le conseil de vostre Maiesté, & le bon

aduis des Anciens Ministres du Royaume, il est croyable que toutes raisons mises à la balance, celles la seront estimées les plus iustes, les plus sainctes & les plus receuables, lesquelles à l'exemple de ceste Mere que iugea Salomon, n'auront pour but que de conseruer le corps de l'Estat en son entier, sas le dechirer & demembrer par aucune guerreintestine. Ce seroit en vne si venerable compagnie, & soubs les auspices du Roy, où l'on delibereroit auquel de ces trois expedients il y auroit plus de seureté pour la Monarchie, de reçeuoir les submissions de ceux qui sont en crime, ou par la voye de leurs Assemblée, ou par l'adresse des Grands de leur Religion, ou par l'entremise de quelques Deputez des Prouinces, qui soubs le bon plaisir du Roy pourroient implorer sa grace pour tous. Les choses se remettant en la mesme concorde que

vostre Majesté les a tousiours conseruées, nous verrons l'Estat reslestrir, & le Trône du Roy se leuer en vnsi haut degré d'authorité, que la paix, comme vn autre Soleil, dissipera toutes les factions populaires. Nous verons la Noblesse qui est hors de son deuoir, prendre de la main droicte, & dans l'ordre de l'Estat ce qu'vne guerre luy faict prendre de la main gauche, & dans la confusion. Nous verrons la Foy publique religieusement gardée, puisque sans ce lien sacré tout se ropt & sedissout. Il n'est desia que trop arrivé de maux; il est remps d'estancher ceste playe, & n'attendre pas à parler de la la paix, come on reprochoità ces peuples qui n'en traictoient iamais qu'en robes de dueil, & apres qu'ils auoient esprouué toute sorte d'infortune. Si bien que vostre Maiesté s'employant genereusement à vne couure se saincte

& si meritoire, elle cueillera sa part du fruict qu'elle aura procuré à la France. C'est en fin ce qu'elle auroit à representer au Roy en faueur du repos public, où tout le Royaume a vn notable interest, & notamment Paris, qui en est la capitale, & laquelle perdant la Cour de veuë, gemit & souffre beaucoup de miseres Ce n'est pas à dire toutesfois qu'apres que V. M. aura faict tous sesefforts d'attirer à leur deuoir les suiets du Roy, qu'elle doiue plaindre la rigueur du chastiment, s'ils persistent en leur opiniastreté, & si sous des pretextes imaginaires ils vouloient ietter les maudits fondeméts d'vne Republique à la subuersion dela Monarchie. Car en ce cas là, ceseroit V.M. qui exciteroit la premiere toute la France à leur courre sus, tant elle est ialouse de l'honneur d'vn fils si valeureux qu'il aimeroit mieux s'exposer à tout, que de souffrir rien de honteux. Alors V.M. attesteroit le ciel

& la terre, comme elle se seroit acquittée en consciéce du soin qu'elle auroit eu de sauuer ceux qu'vn aueuglé forcenement porteroit à leur ruine. Ceste entremise honorable tiendra vostre nom en si grade veneratió, que le Roy vous estimant ainsi necessaire au bien de ses affaires, recourra tousours à vos conseils, lesquels sont trop innocents pour luy estre iamais suspects, & vous continuera tellement ses bones graces qu'il les refusera à toute personne qu'il croira n'auoir part aux vostres. Sa Maiestén'ignore pas aussi que vous n'auez à porter enuie à aucun, ny de biens, ny d'honneurs, & que nul autre interest ne vous peut toucher que celuy-là seul qui regarde la conseruation de sa Personne, & la grandeur de fon Estat.

S. Matth Bien heureux sont les Pacifiques, parce qu'ils seront appelez Enfants de Dieu.



